

## 2.3 La mise en œuvre de la stratégie du Pays :

### *Éléments de bilan de la Convention territoriale (ou Contrat de Pays) 2008-2013 :*

Elaborée en application du volet territorial du CPER 2007-2013, la Convention territoriale 2008-2013 du Pays Midi-Quercy concilie les orientations de la Région Midi-Pyrénées et de l'Etat avec la stratégie de développement du Pays (Charte de développement durable).

#### **Architecture de la Convention territoriale 2008-2013 :**

##### **AXE I / UN TERRITOIRE EQUITABLE:**

Mesure 1: Miser sur les Ressources Humaines et conforter la gouvernance

Mesure 2: Développer l'offre culturelle, la solidarité et la cohésion sociale

##### **AXE II / UN TERRITOIRE VIABLE:**

Mesure 3: Favoriser la diversification/consolidation des activités économiques durables

Mesure 4: Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables

##### **AXE III / UN TERRITOIRE VIVABLE:**

Mesure 5: Réaliser des équipements structurants pour le territoire

Mesure 6: Promouvoir une politique de l'habitat globale et durable

Mesure 7: Préserver et valoriser les ressources naturelles du territoire

Mesure 8: Vocation territoriale et expérimentation

Mesure 9: annulée

#### **Bilan quantitatif du Contrat de Pays :**

- Un Contrat traduit par 10 programmations, à raison de 2 par an (hormis 2008 et 2013 qui n'en ont eu qu'une)
- Un montant total de 53 775 935 €HT investis sur le territoire à travers 237 opérations
- Un coût moyen d'opération de 226 000 € HT (237 000 € HT pour le Contrat de Pays 2004-2007)
- Une majorité (48%) d'opérations portées par les Communes
- Un SM PMQ qui confirme son rôle d'acteur majeur du développement local (25% des opérations réalisées)
- Un portage intercommunal en développement sous l'influence des critères de sélection définis par la Région et l'Union Européenne.
- Des associations particulièrement présentes dans le domaine culturel
- Un taux d'aides publiques moyen d'environ 50 %

#### Plan de financement moyen de la Convention territoriale 2007-2013 (en %) :

UE	Etat	Région	Département	Autres	Autofinancement
8,3	12,9	11,8	13,4	3,9	49,7

#### **Bilan plus qualitatif du Contrat de Pays :**

### ***Des acquis indéniables...***

La Convention territoriale 2008-2013 a assurément rempli l'essentiel de ses objectifs avec une véritable cohérence parmi les multiples politiques menées (par exemple complémentarité avec le Programme Leader), et un territoire globalement plus « équitable/viable/vivable ». Surtout on prend note du développement véritablement durable qui s'est instauré sur le territoire, avec un volume d'opérations équivalent entre les trois axes de la Convention (autour de 80 opérations chacun).

Les aspects économiques et sociaux ont été pris en compte notamment à travers des équipements structurants et la mise en place de réseaux d'acteurs, quand dans le même temps, la dimension environnementale s'avère transversale et perceptible dans l'ensemble des projets accompagnés.

L'étude du plan de financement moyen de la convention territoriale 2008-2013, notablement plus diversifié que pour 2004-2007, nous indique également que l'ingénierie du SM PMQ s'est étoffée.

Grâce à son expérience des procédures, elle est plus qu'auparavant en mesure d'attirer des cofinancements importants.

### ***Mais quelques difficultés persistantes...***

Au-delà des apports considérables de la convention territoriale, on note toutefois quelques limites à son action. On constate par exemple que si la Convention a su développer un territoire « viable », ce qu'elle a notamment réalisé avec un développement/structuration de l'offre touristique, les opérations relevant strictement du développement économique sont peu nombreuses. Ce point reste donc un enjeu à travailler a fortiori dans un contexte de crise économique et de chômage persistant.

Ensuite si l'ingénierie du SM PMQ a gagné en expérience, certaines lourdeurs administratives apparaissent néanmoins. Il s'agit essentiellement des procédures relatives au programme Leader (2007-2013), mais aussi de la gouvernance de la Convention territoriale qui peut parfois se voir ralentie par des réunions plus ou moins étalées dans le temps.

Enfin on relève une limite relevant de la répartition des porteurs de projet rencontrés. Il s'avère effectivement que les projets privés sont sous-représentés par rapport aux projets publics. Au-delà des difficultés actuelles pour emprunter, les délais de paiement et les procédures de subventions y sont sans doute pour quelque chose. Surtout on a pu noter que le dynamisme constaté durant la période s'appuyait notamment sur une forte animation de la part des techniciens du SM PMQ. Si cela est positif en soi, plusieurs chargés de mission évoquent l'absence de relais de leur action parmi les autres acteurs du territoire.

Le Contrat de Pays 2008-2013 a donc permis au territoire de soutenir le dynamisme qui le caractérise depuis sa création en 2002. Ceci étant, s'il ne fallait retenir que quelques éléments essentiels du bilan de la Convention, on citerait notamment :

<b><i>Points positifs et réussites</i></b>	<b><i>Limites/difficultés persistantes</i></b>
Des objectifs globalement remplis	Peu d'actions de développement économique
Un développement durable du territoire	Des lourdeurs administratives persistantes
Un fort développement de l'ingénierie Pays	Une faible part de projets privés
Cohérence des différentes politiques menées	Un dynamisme souvent dépendant de l'animation opérée par le SM PMQ